

Application du Plan de gestion de l'information de la CMS

Préparé par PNUE-CMSC pour examen au titre du point 8 de l'ordre du jour

INTRODUCTION

La Résolution 6.5 de la 6ème session de la Conférence des Parties (Annexe 1) a fixé les mesures prioritaires à prendre pour appliquer le Plan de gestion de l'information, notamment un examen des rapports des Parties et la mise au point de directives révisées sur l'élaboration de rapports et/ou de rapports pro forma.

Comme cela a été mentionné dans la Partie I du document CMS/StC.23/Doc.11, le Secrétariat de la CMS a demandé au Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE (PNUE-CMSC) de faire une synthèse des rapports annuels à la CMS et aux accords qui s'y rapportent. Cette synthèse a permis de réunir une moisson de renseignements sur les activités, les connaissances, les points forts et les besoins des Parties à la CMS et aux accords associés. De même, comme indiqué dans la Partie II de ce même document, demandé par le Secrétariat, le PNUE-CMSC a procédé également à un examen du contenu et du format des rapports nationaux et élaboré un projet de nouveau format de rapports en étroite collaboration avec le Secrétariat de la CMS.

Ces mesures constituent la base de l'harmonisation des rapports dans le cadre de la CMS et en relation avec d'autres conventions et accords. Le nouveau format de rapports constitue aussi un précédent important pour faciliter l'élaboration de rapports modulaires et l'échange de renseignements entre les différents Accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) ce qui facilitera à la fois le processus même d'élaboration de rapports et la gestion de l'information.

POURSUITE DE L'APPLICATION DU PLAN DE GESTION DE L'INFORMATION

Suite à des débats entre le Secrétariat de la CMS et le PNUE-CMSC sur les mesures ultérieures pour l'application du Plan de gestion de l'information de la CMS, on a estimé plus efficace, là où c'était possible, de grouper un certain nombre de mesures exposées dans la Résolution 6.5 dans des "Activités" plus étendues pour leur exécution. L'application simultanée de plusieurs mesures devrait faciliter, espère-t-on, l'examen pratique des liens qui les unissent et réduire les coûts de leur application.

Le présent document décrit ces Activités ou un ensemble de mesures à examiner par le Comité permanent. Il indique l'objectif global de chaque Activité et donne une description des avantages à en tirer à la suite de sa mise en œuvre. Le projet devrait être entrepris en 2002 et les résultats présentés à COP7 comme une contribution essentielle.

ACTIVITÉ 1 : CONSTITUER UNE BASE DE DONNÉES DES RAPPORTS ET PROJETS DE LA CMS

Objectif : A partir de la synthèse des rapports nationaux à la CMS et aux Accords (voir Mesure 1, Res. 6.5) mettre au point une base de données électronique contenant les rapports des Parties, les synthèses de rapports de Partie, les rapports concernant les projets (reliés comme il convient aux Parties et/ou espèces), ainsi que des données relatives aux Parties (y compris les correspondants pour la Convention et les Accords pertinents, dates d'adhésion, réserves, adoption d'amendements, etc.).

Principaux avantages/fonctions susceptibles d'être acquis par cette activité :

Une fois qu'une base de données avec l'information dérivant de la synthèse de rapports annuels a été créée, et en tenant compte des modules définis dans le nouveau format de rapport, un certain nombre de fonctions (par ex. demandes) sont possibles, ce qui permettrait par exemple :

~~☞~~ surveillance de projets individuels : suivre l'évolution d'un projet dans le temps.

~~☞~~ surveillance de l'application à l'intérieur d'un pays : grouper les mesures prises en faveur d'un taxon au titre de la CMS et des Accords associé.

~~☞~~

- ~~/~~ surveillance régionale : grouper pour analyse les mesures appliquées par des pays dans une région ou sur un itinéraire de migration pour protéger un taxon.
- ~~/~~ données sur des espèces relevant de plusieurs Parties : grouper pour analyse les renseignements communiqués pour une espèce protégée par la CMS et les Accords associés
- ~~/~~ aide aux Parties pour leurs obligations en matière de rapport : dès que le nouveau format de rapport sera approuvé, les avantages qui en résulteront permettront également la préparation préliminaire de rapports annuels pour aider les Parties dans leurs obligations en matière de rapport, c'est-à-dire que, avant la soumission desdits rapports, les Parties pourront recevoir un format de rapport normalisé contenant les renseignements qui sont "connus" dans le système au sujet de l'espèce dans leur pays, ainsi que les projets dont on sait qu'il progresse dans le pays etc. De cette façon, la Partie pourrait se concentrer sur des activités telles que : (a) amender les renseignements "connus" ; (b) compléter les renseignements connus ; (c) fournir des mises à jour sur les progrès accomplis dans les projets en cours ; (d) faire rapport sur de nouveaux projets, etc.
- ~~/~~ accès à l'information : le système qui en résulte devrait être en mesure de fournir des renseignements par internet ou par CD-ROM.

Mesure(s) prise(s) suite à la Res. 6.5 : 5, 6, 8, 9, 12, 18

ACTIVITÉ 2 : INTÉGRER LES DONNÉES SUR LES ESPÈCES DE LA CMS DANS LA BASE DE DONNÉES DES RAPPORTS DE LA CMS

Documentation : Les services d'information sur les espèces comme GROMS et les services d'information sur les espèces du PNUE-CMSC fournissent une quantité importante de renseignements sur les espèces protégées par la CMS et les Accords associés. En outre, le PNUE-CMSC a récemment établi des liens avec un nombre croissant de partenaires spécialisés pour faciliter l'accès à l'information fourni par eux par l'intermédiaire du centre d'information sur les espèces du PNUE-CMSC.

Les renseignements de base entretenus par le PNUE-CMSC sur les espèces, régulés par divers MEA, comportent notamment :

- a) **Synonymie** : Différents MEA et agences spécialisées utilisent des noms différents pour la même espèce. Le fait de reconnaître ces différences et de les enregistrer permet de relier entre elles les données fournies par les différentes organisations.
- b) **Aire de répartition et références d'ouvrages** : Des qualificatifs de base sont également fournis dans la mesure du possible pour caractériser les populations nationales (par ex. reproduction, vagabondage, présence incertaine, etc.). Dans la mesure du possible, ces données sont reliées aux ouvrages correspondants afin de faciliter l'accès à des rapports qualifiant la condition de la ou des population(s) au niveau national/régional.

D'autres domaines d'information disponibles au Centre comportent : protection fournie (par ex. listes) par différents MEA, tendance de la situation dans la Liste Rouge, noms vulgaires, etc.

Le PNUE-CMSC a mis également au point, avec un appui important de la CMS, un prototype pour présenter des données spatiales sur internet (qui actuellement se concentre sur les sites de nidification des tortues marines dans la région de l'océan Indien). Le Centre développe ce moyen pour permettre la cartographie et l'analyses de séries de données sur internet appartenant à des partenaires nationaux et/ou internationaux qui les entretiennent en par rapport a de séries de données entretenues par le PNUE-CMSC, par exemple la base de données sur les zones protégées, l'Atlas des récifs coralliens, etc.).

Objectif : Relier la base de données de rapports et de projets de la CMS (Objectif 1 ci-dessus) directement aux renseignements concernant les espèces de la CMS dans GROMS et dans PNUE-CMSC et à des données accessibles par l'intermédiaire du Centre d'information sur les espèces du PNUE-CMSC. Des liens avec des partenaires nationaux et internationaux étant établis, accéder à l'information générée par les agences d'experts spécialisées et aux moyens de cartographie et d'analyse combinant les données émanant d'agences spécialisées nationales et internationales avec des séries de données entretenues par le PNUE-CMSC.

Principaux moyens/fonctions susceptibles d'être acquis par cette activité:

- ~~✍~~ Accès aux renseignements sur des espèces fournis par diverses agences : Accès, à partir de la base de données sur les rapports et les projets de la CMS, aux renseignements concernant un taxon donné disponibles dans le cadre ou à partir du PNUE-CMSC.
- ~~✍~~ Liste d'Etats de l'aire de répartition mise à jour et documentée: Accès à une liste d'Etats de l'aire de répartition régulièrement mise à jour.
- ~~✍~~ Accès aux connaissances générées sous des noms différents : Accès aux connaissances générées par d'autres agences et/ou Conventions/Accords pour une espèce sous des noms synonymes car ceci est reliée par l'intermédiaire du PNUE/CMSC.

Mesure(s) prise(s) suite à la Rés. 6.5: 3, 4, 7, 9, 11, 16, 19

ACTIVITÉ 3: CRÉER UN MÉCANISME POUR L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES ET DE RENSEIGNEMENTS

Documentation : L'accès direct aux connaissances accumulées et la possibilité d'échanger des connaissances entre les Parties sont fondamentaux pour l'application de la CMS et des Accords associés. Une masse considérable de connaissances a été générée par l'application de la CMS et des Accords associés laquelle est collectée et analysée par exemple sous la forme d'examen thématiques (sur un sujet ou un taxon particulier), de rapports techniques, etc.. Ces renseignements n'existent, jusqu'à présent, que sous forme de documents établis par traitement de texte. De même, une masse importante de connaissances est générée par d'autres MEA sur des espèces/sujets d'intérêt commun avec la CMS.

Objectif : Mettre au point et mettre en œuvre un mécanisme pour l'échange d'expériences et de documentation, entre d'une part la Convention et les secrétariats d'Accords et d'autre part les Parties comprenant, une bibliothèque électronique de documents et une liste électronique de distribution pour l'échange de renseignements pour la Convention. Ensuite, établir une liste de distribution et/ou une bibliothèque électronique secondaire pour un seul domaine prioritaire qui doit être choisi en fonction de la demande/des préférences, par exemple comme défini par les utilisateurs du mécanisme central. Les documents dans la bibliothèque doivent être indexés afin que l'on puisse y accéder directement par l'intermédiaire de la base de données sur les rapports et les projets de la CMS se rapportant à des rapports, des espèces, des projets, des thèmes et/ou des renseignements sur les Parties de caractère spécifique. Comme d'autres MEA diffusent leurs ouvrages "gris" (c'est à dire qui ne sont pas dans le domaine public), des initiatives comme celle-ci bénéficient d'un réservoir important de connaissances et contribuent à l'enrichir.

Principaux moyens/fonctions susceptibles d'être acquis par cette activité:

- ~~✍~~ Bibliothèque électronique de documents auxquels on peut accéder directement par internet pour par CD-ROM
- ~~✍~~ Liste de distribution électronique pour l'échange de renseignements entre les Parties
- ~~✍~~ Accès à des documents sur des espèces, des pays ou des thèmes spécifiques classés dans la bibliothèque électronique par l'intermédiaire de la base de données sur les rapports et les projets de la CMS.
- ~~✍~~ Listes de débats électroniques générales et/ou thématiques pour faciliter et organiser l'échange de renseignements et de documents. Ces forums de discussion peuvent traiter également de thèmes et/ou d'espèces d'intérêt commun pour d'autres MEA et donc être utilisés pour faciliter l'échange de renseignements entre les MEA.

Mesure(s) prise(s) suite à la Rés. 6.5: 6, 7, 8, 10, 15, 18

ACTIVITÉ 4: PROCÉDER À UN EXAMEN GÉNÉRAL D'ESPÈCES BÉNÉFICIAIRE D'UNE ACTION CONCERTÉE

Documentation : La Résolution 6.1 a approuvé la liste des espèces pour lesquelles des actions concertées doivent être entreprises pour appliquer les dispositions de la Convention. La Conférence des Parties a en outre décidé que les rapports d'examen devaient être préparés pour ces espèces pendant la période biennale 2001-2002 afin de faciliter l'examen des résultats par la Conférence des Parties à sa prochaine session.

Objectif : Préparer des rapports d'examen pour toutes les espèces bénéficiant d'actions concertées, y compris un examen général de l'état de conservation des espèces, des renseignements sur l'application des actions concertées pendant la période biennale et, le cas échéant, une vue générale de l'état de conservation des espèces dans chaque Etat de l'aire de répartition.

Principaux moyens/fonctions susceptibles d'être acquis par cette activité:

✍️ Rapports d'examen pour toutes les espèces bénéficiant d'actions concertées afin qu'ils servent de base de renseignements pour l'évaluation des résultats par la Conférence des Parties à sa septième session. L'examen fournira également la base initiale pour la définition des outils destinés à faciliter un processus régulier pour l'examen des annexes (voir Activité 5 ci-dessous).

Mesure(s) prises : 7, 10, 15 dans la Rés. 6.5 et point 1 de la Res. 6.1

ACTIVITÉ 5 : DÉVELOPPER LES OUTILS DE L'INFORMATION POUR FACILITER L'EXAMEN DES ANNEXES

Documentation : La collecte de renseignements à partir d'ouvrages est une activité souvent entreprise par différentes Parties pour un même taxon. De plus, dans le cadre de son fonctionnement normal, le PNUE/CMSC collecte des renseignements pour un certain nombre de différents MEA et/ou Parties. Le fait d'avoir un "réceptacle" commun permettrait l'accumulation et l'organisation de renseignements et de fragments de renseignements réunis par tous pendant les périodes entre les examens des Annexes de la CMS. Ceci, à son tour, faciliterait le processus d'examen lui-même et permettrait l'identification de lacunes dans les connaissances, ce qui pourrait demander d'autres recherches.

Objectif : Utiliser en tant que modèle les rapports d'examen pour les espèces bénéficiant d'actions concertées (Activité 4), créer des fiches électroniques (ou cartes de rapports) où les renseignements peuvent être accumulés et organisés pour les espèces de l'Annexe I et de l'Annexe II, et donc être utilisés comme documents de travail afin de faciliter l'établissement d'un processus régulier pour l'examen des annexes basé sur les renseignements disponibles sur les espèces migratrices et les menaces dont elles sont l'objet.

Principaux moyens/fonctions susceptibles d'être acquis par cette activité:

✍️ Fiches électroniques pour les espèces de l'Annexe I et de l'Annexe II afin de permettre aux participants au processus d'examen de collecter et d'organiser les renseignements. Les fiches seront disponibles pour consultation et reliées à d'autres documents pertinents pour l'espèce en question par l'intermédiaire de la bibliothèque électronique de la CMS (Activité 3) et par l'intermédiaire de la base de données sur les espèces et les rapports de la CMS (Activité 1). Elles joueront le rôle de projets de documents de base pour faciliter l'évaluation des activités par les autorités de la CMS.

✍️ L'examen régulier des renseignements figurant sur ces fiches devrait permettre l'identification, par exemple : (a) des espèces de l'Annexe I qui doivent être désignées pour une action concertée ; (b) des espèces qui doivent être ajoutées à l'Annexe I ; (c) des lacunes dans les connaissances concernant un taxon ; (d) des espèces de l'Annexe II qui méritent la mise au point d'Accords en priorité ; (e) des espèces qui devraient être inscrites à l'Annexe II (par exemple à partir de l'évaluation de renseignements disponibles concernant des espèces inscrites sur des listes d'autres MEA).

Mesure(s) prise(s) suite à la Rés. 6.5: 7, 10, 15